

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1896

présenté par  
Mme Attard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant la possibilité et les modalités de mise en œuvre d'une reconnaissance officielle de l'éducation conductive comme méthode éducative appropriée pour améliorer l'autonomie fonctionnelle des personnes éduquées, ainsi que des formations appropriées des professionnels de santé à cette pratique.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Conçue pour les enfants présentant des désordres moteurs liés à un dysfonctionnement cérébral (IMC), l'Education Conductive est un système éducatif basé sur le principe que chaque individu a les moyens de se développer sur le plan cognitif quels que soient son âge et le degré de son handicap. Elle fut imaginée puis implantée en Hongrie dans les années 40 par le docteur Andréas Petö.

L'objectif de la Pédagogie Conductive est l'autonomie fonctionnelle des personnes éduquées. L'enfant est encouragé dans tous les aspects de sa vie quotidienne à résoudre par lui-même les problèmes qu'il rencontre en apprenant des stratégies spécifiques et pertinentes pour surmonter ses difficultés et gagner en autonomie pour arriver à ses fins. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place un processus éducatif qui crée les conditions d'environnement permettant à l'enfant de trouver et d'utiliser à tout moment les démarches adéquates (pas seulement motrices) pour interagir, communiquer et affronter les problèmes quotidiens.

Les apprentissages et la rééducation motrice sont ainsi rendus naturels parce qu'ils s'intègrent dans la vie de tous les jours. : les déplacements pour aller vers la classe, vers le réfectoire, les repas, les habillages sont conçus comme des temps d'apprentissage à part entière. Les professionnels sont

---

présents et attentifs à tous ces moments. L'enfant est acteur de son éducation. L'Education Conductive s'adresse à l'enfant avant de s'adresser à son handicap en envisageant le développement de l'enfant de manière globale et en tenant compte de tous ses aspects (cognitif, affectif, scolaire, moteur, etc.). Elle se veut avant tout éducation et pas « traitement curatif ».

Un nouveau type de professionnels est nécessaire pour appliquer cette pédagogie. A Budapest, les conducteurs - nom donné aux professionnels pratiquant l'EC- sont formés pendant quatre années sanctionnées par un diplôme. Cette formation transdisciplinaire envisage les différents aspects de l'éducation des enfants porteurs d'IMC et fait alterner la théorie et la pratique. Bénéficiant d'une formation spécialisée, le conducteur intègre les divers aspects habituels des prises en charge individuelles (kinésithérapie, logopédie, ergothérapie, enseignement...). Il est capable de favoriser ce développement aussi bien pour les aspects moteurs que communicationnels, scolaires, cognitifs, etc. Le conducteur limite au maximum les appareillages. Il utilise un matériel simple et ordinaire.

L'utilisation du langage permet de rendre l'enfant conscient des actions qu'il fait. Ainsi, la conductrice précède les mouvements de l'enfant d'une intention verbale. Le mouvement est alors exécuté en rythme. Ceci permet à l'enfant d'anticiper et d'organiser son mouvement. Chez le jeune enfant, cela se fait le plus souvent sous forme de comptines ou de chansons.

La dynamique du groupe est essentielle. Toutes les activités se font en groupe et remplacent les séances thérapeutiques individuelles habituelles. Le groupe est source de motivation, de socialisation et d'identification. Le climat et l'ambiance du groupe sont importants ; ils doivent être dynamisant pour l'enfant, notamment en renforçant ses succès.

L'Éducation Conductive constitue également une dynamique vertueuse pour les familles qui ont enfin une solution et une vision positive pour l'avenir. Elles ont un véritable rôle à jouer dans le dispositif car il faut une continuité des « pratiques » entre le centre et la famille. Comme dans un IME, les familles doivent s'investir pour que la prise en charge apporte des résultats bénéfiques pour l'enfant. Mais cet investissement est de nature différente dans un Centre d'Education Conductive. En effet, chaque enfant doit être accompagné quotidiennement et à chaque moment de la journée, par un adulte, un parent ou un bénévole. Cet investissement en temps peut représenter une charge très importante pour les familles. Mais il constitue également un engagement tel que cela permet aux familles de sortir de l'isolement, de recréer un lien social et surtout de bénéficier de la solidarité que la structure fait naturellement émerger.

Aujourd'hui en France, l'Éducation Conductive n'est pas reconnue, mais elle est pratiquée :

- au sein d'Instituts ou d'Etablissements Médico-Éducatifs : certains professionnels de santé (par exemple un kinésithérapeute) font le choix d'enrichir leur formation par des pratiques propres à l'Education Conductive. Ces professionnels suivent des modules de formation sous forme de stages, la plupart du temps en Belgique. Dans ce cadre, les enfants ne suivent pas à proprement parler la méthode préconisée par Andréas Petö, mais bénéficient ponctuellement de l'action de professionnels sensibilisés à cette méthode. Le bénéfice pour l'enfant est donc moindre car moins global et suivi dans le temps.

A titre d'exemples, on peut citer, l'EME « La Montagne » à Liancourt, l'EME « Le Poujal » à Thiais, le CESAP MAS Château de Saint-Roman à Gouvieux.

· au sein de structures privées : à l'instar du Centre d'Education Conductive de Bayeux, ces centres sont la plupart du temps créés à l'initiative de parents souhaitant faire bénéficier leurs enfants de cette méthode, plutôt que de faire des déplacements à l'étranger (Hongrie, Angleterre, Luxembourg, Scandinavie).

En France, la proportion de familles pouvant faire bénéficier leur enfant polyhandicapé de l'Éducation Conductive est extrêmement faible, en témoigne le nombre important de demandes reçues par les centres existants auxquelles ils ne sont pas en mesure de répondre favorablement.

A ce jour, il n'existe aucune formation à l'Education Conductive en France. Une fédération des établissements privés d'Education Conductive (FEPEC) a vu le jour à Bayeux en mai 2014.

Depuis plus de 30 ans, l'Education Conductive s'est largement diffusée et est pratiquée dans de nombreux pays : Belgique, Angleterre, États-Unis, Israël, Autriche, Allemagne, Japon, etc.

Le plus grand centre mondial de formation des conducteurs est situé à Budapest, lieu de son origine.